

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1127**10 novembre 2004****SOMMAIRE**

A.J.H. S.C.I., Schifflange.	54079	E.F.P.I. S.A., Luxembourg	54064
AB Finance Holding S.A., Luxembourg	54060	(Les) Ecrins S.A., Luxembourg	54052
AB Finance Holding S.A., Luxembourg	54060	Eisen Oil China Corporation S.A., Luxembourg . .	54064
Achmea Reinsurance S.A., Luxembourg	54076	Elisabeth Holding S.A., Luxembourg	54052
Aciers Spéciaux Luxembourg S.A., Luxembourg . .	54053	Elisabeth Holding S.A., Luxembourg	54052
Advance Solution Holding S.A., Luxembourg	54080	Energy Standard Group Luxembourg S.A., Luxem-	
AGZ Finance S.A., Luxembourg	54054	bourg	54073
Anderson Invest S.A.H., Diekirch	54071	Entreprise Clé en Main, S.à r.l., Sandweiler	54057
Aparfi S.A., Luxembourg	54078	Erafo Holding S.A., Luxembourg	54055
Arelsa Holding S.A., Luxembourg	54070	Ets Roderes, S.à r.l., Schifflange	54063
Arelsa Holding S.A., Luxembourg	54070	Eurodata S.A., Luxembourg	54075
Arte Media S.A., Luxembourg	54078	Eurofind S.A., Luxembourg	54082
Autorent, S.à r.l., Leudelange	54096	Euroinvest (Czech 1), S.à r.l., Luxembourg	54051
B.U.O. Luxembourg S.A., Luxembourg	54055	Euroinvest (Czech 2), S.à r.l., Luxembourg	54051
B.U.O. Luxembourg S.A., Luxembourg	54055	Euroinvest (Luxembourg 2), S.à r.l., Luxembourg	54051
Billy S.A., Luxembourg	54062	Euroinvest (Poland 1), S.à r.l., Luxembourg	54051
Blakelaw, S.à r.l., Luxembourg	54065	Europa Investments Holdings S.A., Luxembourg .	54065
Bluegroup S.A., Luxembourg	54062	Europe Galaxie S.A., Luxembourg	54058
Brain & More S.A., Luxembourg	54081	Europe Galaxie S.A., Luxembourg	54058
Brocade Communications Luxembourg, S.à r.l.,		Europe Galaxie S.A., Luxembourg	54059
Luxembourg	54059	Europe Galaxie S.A., Luxembourg	54059
Cantobre S.A., Luxembourg	54064	Europe Galaxie S.A., Luxembourg	54059
Carrelage Michel Scanzano, S.à r.l., Mondorf-les-		Fairchild International Holding S.A., Luxembourg	54058
Bains	54057	Fairchild International Holding S.A., Luxembourg	54058
Castelway S.A., Luxembourg	54068	Fairchild International Holding S.A., Luxembourg	54058
CDC Mobius	54050	Felicity International S.A., Luxembourg	54065
Charisma S.A., Luxembourg	54064	Fidei Consult S.A., Luxembourg	54073
Compagnie Européenne de l'Acier S.A., Luxem-		Fidei Révision, S.à r.l., Luxembourg	54075
bourg	54061	Fidei S.A., Luxembourg	54073
Compagnie Européenne de l'Acier S.A., Luxem-		Fiduciaire Générale de Luxembourg S.A., Luxem-	
bourg	54061	bourg	54074
Courcelles Investments Holding S.A., Luxem-		Finforce, S.à r.l., Luxembourg	54075
bourg	54072	Finpart S.A., Luxembourg	54075
Dafofin One S.A., Luxembourg	54054	Finpresa S.A., Luxembourg	54077
Dafofin One S.A., Luxembourg	54054	Firswong Investments S.A., Luxembourg	54056
DH Real Estate Nordic, S.à r.l., Luxembourg	54068	Fitema Participations S.A., Luxembourg	54074
DH Real Estate Nordic, S.à r.l., Luxembourg	54072	Fonds Management Consulting S.A.	54072
Di Falco Fashion, S.à r.l., Mamer	54071	G.L.P. S.A., Luxembourg	54062
E.E.C. European Eastern Company S.A., Luxem-		Gebon Immo S.A., Luxembourg	54065
bourg	54051	Gildo S.A., Luxembourg	54066

HD Invest, S.à r.l., Mamer	54078	Pitcairns Finance S.A.H., Luxembourg	54061
HD Invest, S.à r.l., Mamer	54078	Plastiflex Participations S.A., Luxembourg	54079
Highgate Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	54053	Porta Invest Holding S.A., Ehrlange-sur-Mess	54052
Hof Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	54066	Q.N.T. S.A., Luxembourg	54080
Hostendia S.A., Luxembourg	54066	Recherche et Développement Européen Holding S.A., Luxembourg	54077
Hub Net S.A., Luxembourg	54056	Retaxa S.A., Pétange	54063
Institut Bouzonviller, S.à r.l., Luxembourg	54057	Ring International S.A., Esch-sur-Alzette	54055
Jabe Holding S.A., Luxembourg	54050	Rovan S.A., Luxembourg	54080
K&F Furniture S.A., Bertrange	54077	San Martin Participations S.A., Luxembourg	54073
Kursana Residenzen S.A., Niederanven	54081	Sanpaolo Bank S.A., Luxembourg	54062
L.G.L. Luxembourg Genuine Leather S.A., Luxembourg	54062	Sarlo S.A., Luxembourg	54081
Laco Information Services S.A.	54070	Sifolux S.A., Luxembourg	54076
M.D.A. Consult S.A., Luxembourg	54096	Simon Huberty S.A., Grevenmacher	54063
Mac, S.à r.l., Luxembourg	54067	SOS Dépannage, S.à r.l., Leudelange	54096
(La) Maison du Riz, S.à r.l., Bettembourg	54057	So.Par.Trans S.A., Luxembourg	54081
Marco Nottar Werbeagentur S.A., Wasserbillig	54054	SR Portfolio Holding (C), S.à r.l., Luxembourg	54060
Meidur Holding S.A., Luxembourg	54080	SR Portfolio Holding (C), S.à r.l., Luxembourg	54060
Mizutech S.A., Luxembourg	54053	Starcom One International S.A.	54072
Navilux S.A., Luxembourg	54054	Sunrise International S.A., Luxembourg	54057
Oldex S.A.H., Luxembourg	54071	Sushi Place S.A., Luxembourg	54060
Oldex S.A.H., Luxembourg	54071	Tarfin Holding S.A., Luxembourg	54056
Packinvest A.G., Luxembourg	54079	Tarfin Holding S.A., Luxembourg	54056
Pargefi Helios Iberica Luxembourg S.A., Luxembourg	54076	Telemediana S.A., Luxembourg	54096
PBS Investments S.A., Luxembourg	54061	Tingal Investment S.A., Luxembourg	54074
Pentair International, S.à r.l., Luxembourg	54077	Traditrade Holding S.A., Luxembourg	54066
Pinas S.A., Luxembourg	54079	Twinpart S.A., Luxembourg	54063
		Versis S.A., Luxembourg	54069

CDC MOBIUS, Fonds Commun de Placement.

La modification du règlement de gestion prenant effet le 10 novembre 2004 concernant le fonds commun de placement CDC MOBIUS, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01232, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

The amendment of the management regulations effective as of 10th November 2004 with respect to the fund CDC MOBIUS, registered in Luxembourg, on 5 November 2004, réf. LSO-AW01232, has been filed with the Luxembourg trade and companies register on 10 November 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, en date du 10 novembre 2004.

CDC MOBIUS

Un mandataire

Signatures

(090879.3/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

JABE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Capital social: 31.000 Euros.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 71.252.

RECTIFICATIF

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 28 avril 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant qu'administrateur avec effet au 25 novembre 2003 est acceptée et déchargée lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

Monsieur Roeland Pels, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouvel administrateur avec effet au 25 novembre 2003. Il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'assemblée générale de l'année 2005.

Luxembourg, le 27 août 2004.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00874. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072972.3/724/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

EUROINVEST (CZECH 2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 70.882.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00335, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2004.

Signature.

(072222.3/805/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

EUROINVEST (CZECH 1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 70.881.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00334, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2004.

Signature.

(072223.3/805/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

EUROINVEST (POLAND 1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 70.930.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00338, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2004.

Signature.

(072227.3/805/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

EUROINVEST (LUXEMBOURG 2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 84.047.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00341, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2004.

Signature.

(072214.3/805/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

E.E.C. EUROPEAN EASTERN COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 36.614.

Beschlussfassung des Verwaltungsrats der EUROPEAN EASTERN COMPANY HOLDING S.A. - EEC S.A. vom 14. Juli 2004

Nach dem Rücktritt des Verwaltungsratsmitgliedes Herrn Mario Lucchesi, wohnhaft in 30124 Vendeig, Fdm. Duodo San Marco, 2506 (Italien), haben die beiden verbliebenen Verwaltungsräte folgenden Beschluss einstimmig gefasst:

Frau Dr. Sylvia Forer, wohnhaft in 39031 Bruneck, Ahrntaler Strasse 73 (Italien), wird als neues Mitglied in den Verwaltungsrat kooptiert.

Der Verwaltungsrat besteht somit aus folgenden Mitgliedern:

1. Dr. Martin Hellweger, 39030 St Lorenzen, St Martin 11a (Italien)
2. Ludwig Hellweger, 39030 St Lorenzen, St. Martin 11a (Italien)
3. Dr. Sylvia Forer, 39031 Bruneck, Ahrntaler Strasse 73 (Italien)

Luxembourg, le 23. August 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05767. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072315.3/1682/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

PORTA INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlinge-sur-Mess, 7A, Am Brill.
R. C. Luxembourg B 63.060.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2004, réf. LSO-AR07011, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *PORTA INVEST HOLDING S.A.*

Signature

(072274.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

LES ECRINS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 10, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 66.699.

Conformément aux statuts, les mandats du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes venant à expiration, l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juin 2004 nomme le Conseil d'Administration suivant:

- Monsieur Heinz W.Schluep, demeurant à 17, Erlenstrasse à CH-8810 Horgen
 - Monsieur Marc Hilbert, demeurant à 1, Schwalbenstrasse à CH-8802 Kilchberg / Zürich
 - Monsieur Marc Koppes, demeurant professionnellement à 7a, Z.A. Am Brill à L-3961 Ehlinge / Mess
- Monsieur Heinz W.Schluep restant désigné administrateur-délégué.

et le Commissaire aux Comptes:

- FINPART S.A.

7a, Am Brill

L-3961 Ehlinge-sur-Mess

pour une durée de six ans.

Pour *LES ECRINS S.A.*

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2004, réf. LSO-AS05031. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072278.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

ELISABETH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 76.086.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05685, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2004.

Pour *ELISABETH HOLDING S.A.*

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(072618.3/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

ELISABETH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 76.086.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 2 mars 2004 a élu comme administrateurs: WAVERTON GROUP LIMITED, STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED et BIREFIELD HOLDING LIMITED et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2004.

Pour *ELISABETH HOLDING S.A.*

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05739. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072632.3/1021/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

54053

MIZUTECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 73.513.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} septembre 2004 que:

- le siège social de la société est transféré au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00406. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072460.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

HIGHGATE LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 86.276.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 7 juin 2002.

—
EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2004, CONFIDENCIA-DAGEST, S.à r.l. a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de EUROLUX S.A., avec effet immédiat.

Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2007.

Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06624. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072860.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

ACIERS SPECIAUX LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 69.100.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00322, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Décharge a été accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juillet 2004

* Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes étant arrivé à leur terme, l'Assemblée décide de renommer et confirmer jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009:

- M^e Franco N. Croce, avocat, domicilié professionnellement au 7 rue des Alpes à CH-1201 Genève, en qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué.

- M. Marc Van Hoek, expert-comptable, domicilié professionnellement au 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg, en qualité d'administrateur.

- COMEXCO INTERNATIONAL, S.à r.l., société ayant son siège social au 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux comptes.

* L'Assemblée décide de nommer en qualité d'administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009:

- M. Pierre Weydert, comptable, domicilié professionnellement au 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2004.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00320. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072254.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

AGZ FINANCE S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 87.750.

—
Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 30 juin 2004, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat au poste d'administrateur de M. Anthony Mendicino, avec adresse professionnelle au 460, North Gulf Road, PA 19406, King of Prussia, United States, pour une période venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00185. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072848.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

NAVILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.688.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06079, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2004.

Signature.

(072238.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

DAFOFIN ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 77.978.

—
EXTRAIT

En date du 24 octobre 2003 le commissaire a changé sa dénomination sociale de DELOITTE & TOUCHE S.A. en DELOITTE S.A.

Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00055. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072147.3/727/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

DAFOFIN ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 77.978.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00052, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2004.

Signature.

(072148.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

MARCO NOTTAR WERBEAGENTUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 93.772.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06721, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le conseil d'administration

Signature

(072232.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

B.U.O. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 29.846.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06075, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2004.

Signature.

(072211.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

B.U.O. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 29.846.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06072, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2004.

Signature.

(072215.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

ERAFO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 89.069.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00311, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Décharge a été accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juillet 2004:

- L'Assemblée accepte la démission de l'Administrateur Monsieur Jean-Marie Nicolay et donne entière décharge à l'Administrateur démissionnaire Monsieur Jean-Marie Nicolay pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

- L'Assemblée décide de pourvoir au remplacement de l'Administrateur démissionnaire en appelant MANAGEMENT, S.à r.l., 16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg, à la fonction d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2004.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00310. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072261.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

RING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 69.928.

Résolution prise lors du Conseil d'Administration de la société tenu en date du 20 août 2004

Résolution unique

Le Conseil d'Administration révoque Monsieur Christophe Lecourt de sa fonction de délégué à la gestion journalière de la société qui lui avait été conférée lors de la tenue du Conseil d'Administration de la société en date du 14 février 2000. En conséquence, tous les pouvoirs de signature qui lui avaient été conférés dans le cadre de cette gestion journalière sont annulés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2004.

Pour RING INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00493. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072469.3/565/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

HUB NET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 74.756.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00296, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 25 août 2004:

- La démission de Monsieur Jean-Marie Nicolay en date de ce jour en qualité d'Administrateur est acceptée et entière décharge lui est octroyée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

- Est élu Administrateur, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009:

- M. Pierre Weydert, comptable, domicilié professionnellement à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2004.

LUXFIDUCIA, S.à r.l

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00295. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072285.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

FIRSWONG INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 89.787.

Le bilan au 31 octobre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06509, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2004.

INSINGER DE BEAUFORT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(072380.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

TARFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.795.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00538, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Signature.

(072454.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

TARFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.795.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2004

Troisième résolution

L'Assemblée constate à la lecture des comptes annuels au 31 décembre 2003 de la Société que les pertes de la société atteignent 75% du capital social.

Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide de continuer les activités de la Société et de ne pas dissoudre celle-ci.

Pour extrait

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00536. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072455.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

CARRELAGE MICHEL SCANZANO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 44, avenue François Clement.
R. C. Luxembourg B 63.458.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00513, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Signature.

(072388.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

LA MAISON DU RIZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3220 Bettembourg, 48, rue Auguste Collart.
R. C. Luxembourg B 67.272.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00511, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Signature.

(072393.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

INSTITUT BOUZONVILLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2511 Luxembourg, 76, boulevard Jules Salentiny.
R. C. Luxembourg B 33.987.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00509, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Signature.

(072398.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

SUNRISE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 38.555.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00216, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2004.

Signature.

(072314.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

ENTREPRISE CLE EN MAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5243 Sandweiler, 15, an de Steekaulen.
R. C. Luxembourg B 96.121.

Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 30 août 2004

Ordre du jour

Nomination du gérant technique.

Décision

Les Associés, réunis en assemblée générale extraordinaire le 30 août 2004, représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité la décision suivante:

- Monsieur Julien Bikou est nommé Gérant Technique avec pouvoirs de co-signature obligatoire.
- Monsieur Julien Bikou assumera ses fonctions après l'autorisation y relative délivrée par le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement.

Fait à Sandweiler, le 30 août 2004.

F. Colaci / F. Gentile / A. Colaci / F. Colaci

Administrateur / Administrateur / Administrateur / Administrateur Secrétaire de séance

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00186. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072543.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

FAIRCHILD INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25b, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 67.902.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00799, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Signature.

(072741.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

FAIRCHILD INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25b, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 67.902.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00795, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Signature.

(072744.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

FAIRCHILD INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 67.902.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00796, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Signature.

(072742.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

EUROPE GALAXIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.963.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06716, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour EUROPE GALAXIE S.A., Société anonyme

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l

Administrateur

Signatures

(072588.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

EUROPE GALAXIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.963.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06713, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2004.

pour EUROPE GALAXIE S.A., Société anonyme

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

(072594.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

EUROPE GALAXIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.963.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06709, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour EUROPE GALAXIE S.A., Société anonyme

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

(072592.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

EUROPE GALAXIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.963.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06708, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour EUROPE GALAXIE S.A., Société anonyme

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

(072591.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

EUROPE GALAXIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.963.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06704, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour EUROPE GALAXIE S.A., Société anonyme

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

(072589.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

BROCADE COMMUNICATIONS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 223.025,-.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 77.974.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un rapport des gérants, daté du 1^{er} septembre 2004 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00370. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072418.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

AB FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 74.445.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00243, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2004. Signature.
(072559.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

AB FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 74.445.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00241, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2004. Signature.
(072561.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

SUSHI PLACE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 18, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 73.779.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00507, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004. Signature.
(072402.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

SR PORTFOLIO HOLDING (C), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 252.732.500,-.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 88.926.

Les comptes annuels au 30 septembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00765, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SR PORTFOLIO HOLDING (C), S.à r.l.

C. Bourrat

Chief Corporate Counsel

(072750.3/260/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

SR PORTFOLIO HOLDING (C), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 252.732.500,-.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 88.926.

EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 13 janvier 2004, l'associé unique a:

- approuvé les comptes annuels relatifs à l'année fiscale qui s'est terminée le 30 septembre 2003;
- affecté la perte au 30 septembre 2003 d'un montant de EUR 25.076,36 au compte résultat à reporter;
- donné décharge pleine et entière aux gérants pour l'exercice s'étant terminé au 30 septembre 2003.

Pour SR PORTFOLIO HOLDING (C), S.à r.l.

C. Bourrat

Chief Corporate Counsel

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00764. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072753.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

PBS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 85.460.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00047, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

Signature.

(072490.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

PITCAIRNS FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 33.106.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00494, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour PITCAIRNS FINANCE S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

R. Thillens

(072488.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

COMPAGNIE EUROPEENNE DE L'ACIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 68.694.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06743, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(072896.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

COMPAGNIE EUROPEENNE DE L'ACIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 68.694.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 août 2004 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) *Administrateurs:*

- Monsieur Jean Pirrotte, directeur d'assurances e.r., demeurant à L-1230 Luxembourg, 7, rue Bertels,
- Monsieur Lou Huby, directeur honoraire de la C.E. e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont
- Mademoiselle Gabriele Schneider, employée privée, demeurant à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, administrateur-délégué

b) *Commissaire aux comptes:*

- Monsieur Pierre Schmit, licencié en sciences économiques, demeurant à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. pour une période de six années expirant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06744. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072898.3/535/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

BILLY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 84.421.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00532, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004. Signature.
(072456.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

G.L.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 92.527.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00541, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004. Signature.
(072452.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

L.G.L. LUXEMBOURG GENUINE LEATHER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 90.208.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00543, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004. Signature.
(072450.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

SANPAOLO BANK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 18.498.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 29 juin 2004 que le Conseil d'Administration a pris acte de la démission datée du 21 juin 2004 de Monsieur Marco Mazzucchelli de son mandat d'Administrateur et de Président du Conseil, avec effet au 30 juin 2004.

Luxembourg, le 31 août 2004.

S. Bosi

Directeur Général

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00267. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072437.3/043/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

BLUEGROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 48.355.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} septembre 2004 que:

- Le siège social de la société est transféré au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00369. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072416.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

ETS RODERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3813 Schifflange, 39, rue Basse.
R. C. Luxembourg B 49.021.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00614, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(072427.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

RETAXA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 12, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.550.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00612, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(072426.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

SIMON HUBERTY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 52, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 36.864.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00610, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(072425.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

TWINPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3b, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.761.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 août 2004 que le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été réélus:

a) administrateurs

- Monsieur Henri Dupong, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1247 Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie,

- Mademoiselle Lucy Dupong, avocat, avec adresse professionnelle à L-1247 Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie,

- Monsieur Jacques Tordoor, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 3b, boulevard du Prince Henri.

Le mandat de Monsieur Dean Spielmann n'a pas été renouvelé.

b) commissaire aux comptes

- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à L-1258 Luxembourg, 32, rue J.P. Brasseur.

pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur le bilan 2004.

Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06739. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072901.3/535/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

CHARISMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 67.890.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} septembre 2004 que:

- Le siège social de la société est transféré au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00372. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072420.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

E.F.P.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 40.749.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} septembre 2004 que:

- Le siège social de la société est transféré au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00377. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072430.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

EISEN OIL CHINA CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 50.981.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} septembre 2004 que:

- Le siège social de la société est transféré au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00379. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072431.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

CANTOBRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 50.272.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes modifiés au 30 avril 2001, enregistrés à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00571, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour CANTOBRE S.A.

Société Anonyme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(072775.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

EUROPA INVESTMENTS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 15.291.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} septembre 2004 que:

- Le siège social de la société est transféré au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00382. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072432.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

FELICITY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 71.033.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} septembre 2004 que:

- Le siège social de la société est transféré au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00385. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072434.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

GEBON IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 55.695.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} septembre 2004 que:

- Le siège social de la société est transféré au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00387. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072436.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

BLAKELAW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.395,-.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 53.964.

—
En date du 12 juillet 2004, ABACUS NOMINEES LIMITED ayant son siège social au Sixty, Circular Road, IM1 1SA Douglas, Isle of Man a cédé 1 part sociale de la société Blakelaw, S.à r.l. à BLAKELAW LIMITED ayant son siège social au Sixty, Circular Road, IM1 1SA Douglas, Isle of Man, immatriculée au registre de Isle of Man sous le n° 65856.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06105. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072845.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

54066

GILDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 75.247.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} septembre 2004 que:

- Le siège social de la société est transféré au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00389. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072438.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

HOF LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 6.000.000,-.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 67.909.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un rapport du gérant, daté du 1^{er} septembre 2004 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00390. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072439.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

HOSTENDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 61.449.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} septembre 2004 que:

- Le siège social de la société est transféré au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00392. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072441.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

TRADITRADE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 48.281.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration a décidé en octobre 2003 de transférer le siège social du 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06505. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071976.3/1005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

MAC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 32, Dernier Sol.

R. C. Luxembourg B 16.074.

L'an deux mille quatre, le treize août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MAC, S.à r.l., ci-après dénommée la «Société», avec siège social à L-1941 Luxembourg, 459, route de Longwy, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 16.074), constituée originellement sous la forme d'une société en nom collectif et sous la dénomination sociale de WAGNER ET CIE, S.e.n.c. suivant acte sous seing privé du 26 septembre 1977, publié au Mémorial C 276 du 30 novembre 1977,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé du 30 mai 1978, publié au Mémorial C numéro 196 du 14 septembre 1978, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en KINA FAYOT ET CIE,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 avril 1983, publié au Mémorial C numéro 171 du 8 juillet 1983, contenant notamment la transformation en une société à responsabilité limitée et le changement de la dénomination sociale en MAC, S.à r.l.,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg:

- en date du 19 décembre 1989, publié au Mémorial C numéro 194 du 13 juin 1990,

- en date du 16 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1573 du 2 novembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Viviane Schwartz, employée privée, demeurant à Noetrange.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à D-Echternacherbruck.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roland Kayser, administrateur de sociétés, demeurant à Niederkorn.

Les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre des parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des associés représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Acceptation de la démission de Madame Kina Van Den Bulcke en sa qualité de gérante de la Société.
- 2.- Approbation des comptes de la Société au 31 janvier 2004 et décharge à Madame Kina Van Den Bulcke.
- 3.- Nomination de Monsieur Roland Kayser et de Madame Danièle Fonck en tant que nouveaux gérants de la Société pour une durée indéterminée.
- 4.- Modification des statuts de la Société par la suppression du second paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société.
- 5.- Transfert du siège social de L-1941 Luxembourg, 459, route de Longwy, à L-2543 Luxembourg, 32, Dernier Sol.
- 6.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Madame Kina Van Den Bulcke comme gérante de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver les comptes de la Société au 31 janvier 2004 et de donner décharge à Madame Kina Van Den Bulcke pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de démission.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux gérants de la Société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Roland Kayser, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 21 septembre 1956, demeurant à L-4602 Niederkorn, 115, avenue de la Liberté, et

Madame Danièle Fonck, administratrice de sociétés, née à Luxembourg, le 31 janvier 1953, demeurant à L-2222 Luxembourg, 326, rue de Neudorf.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article cinq (5) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000,- EUR), représenté par six (6) parts sociales de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seuls mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1941 Luxembourg, 459, route de Longwy, à L-2543 Luxembourg, 32, Dernier Sol.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier le régime de signature des gérants comme suit:

«La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.»

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de six cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Schwartz, F. Hübsch, R. Kayser, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 août 2004, vol. 527, fol. 92, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 septembre 2004.

J. Seckler.

(072708.3/231/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

DH REAL ESTATE NORDIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 74.806.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Signature.

(072069.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

CASTELWAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 107, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 87.476.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 août 2004

Le siège social de la société a été transféré du 41, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg au 107, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg.

Monsieur Jean Philippe Hottinger, Banquier d'affaires, demeurant à Zürich a été nommé administrateur de la société en remplacement de Maître René Faltz, administrateur démissionnaire.

HOPARGEST S.A. ayant son siège social à 25 rue Philippe II L-2340 Luxembourg a été nommée au poste de commissaire aux comptes de la société en remplacement de SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., commissaire aux comptes démissionnaire.

Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00155. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072201.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

VERDIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2411 Luxembourg, 3, rue F.W. Raiffeisen.
R. C. Luxembourg B 101.783.

L'an deux mille deux, le dix-sept août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VERDIS S.A., avec siège social à L-2411 Luxembourg, 3, rue F.W. Raiffeisen, (R.C.S Luxembourg section B numéro 101.783), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 764 du 26 juillet 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Victor Feyder, viticulteur, demeurant à Mertert.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jos Jung, directeur, demeurant à Sanem.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant total de 7.969.000,- EUR en vue de le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à 8.000.000,- EUR par la création et l'émission de 159.380 actions nouvelles d'une valeur nominale de 50,- EUR chacune.

2.- Souscription et libération intégrale des actions nouvelles.

3.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant total de sept millions neuf cent soixante-neuf mille euros (7.969.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à huit millions d'euros (8.000.000,- EUR), par la création et l'émission de cent cinquante-neuf mille trois cent quatre-vingts (159.380) actions nouvelles de cinquante euros (50,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription - Libération

L'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription, les cent cinquante-neuf mille trois cent quatre-vingts (159.380) actions nouvelles ont été souscrites par l'actionnaire majoritaire, la société coopérative FEDERATION AGRICOLE D'ACHAT ET DE VENTE DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, (Allgemeiner Verband Landwirtschaftlicher Warengenossenschaften), ayant son siège social à L-2411 Luxembourg, 3, rue F.W. Raiffeisen, et libérées:

- moyennant un apport en numéraire à concurrence de deux millions six cent sept mille trois cent dix-sept virgule trente et un euros (2.607.317,31 EUR), de sorte que le prédit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société VERDIS S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément;

- moyennant un apport de la branche d'activité «céréales, aliments pour le bétail, agrofournitures et équipements, y inclus les stocks de marchandises» au 1^{er} juillet 2004, à concurrence de cinq millions trois cent soixante et un mille six cent quatre-vingt-deux virgule soixante-neuf euros (5.361.682,69 EUR).

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant, Monsieur Luc Braun, de la FIDUCIAIRE CONTINENTALE DE LUXEMBOURG, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à huit millions d'euros (8.000.000,- EUR), représenté par cent soixante mille (160.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Dans la mesure où l'apport consiste en une branche d'activité ayant les caractéristiques d'une partie autonome d'entreprise, la société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de trente mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Feyder, C. Dostert, J. Jungen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 août 2004, vol. 527, fol. 94, case 10. – Reçu 26.073,17 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 septembre 2004.

J. Seckler.

(072732.3/231/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

ARELSA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 95.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00757, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072868.3/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

ARELSA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 95.127.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires tenue le 31 août 2004

Il résulte du procès-verbal que:

- l'Assemblée Générale a approuvé le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice clos au 31 décembre 2003;
- l'Assemblée Générale a accordé décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat couvrant l'exercice social clos au 31 décembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00755. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072867.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

LACO INFORMATION SERVICES S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 88.300.

En date du 10 août 2004, GEFCO CONSULTING, S.à r.l., 26, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, R.C. B 69.580 a dénoncé avec effet immédiat la convention de domiciliation conclue avec la société LACO INFORMATION SERVICES S.A. R.C. B 88.300.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2004.

GEFCO CONSULTING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00174. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072015.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

ANDERSON INVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R. C. Luxembourg B 95.798.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 27 août 2004, réf. DSO-AT00152, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 6 septembre 2004.

Pour la société
COFINOR S.A.
Signature

(902951.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 septembre 2004.

DI FALCO FASHION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8214 Mamer, 12, rue Belair.
R. C. Luxembourg B 43.760.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00301, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.
Signature

(072282.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

OLDEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 12.276.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06677, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2004.

FIDUCIAIRE AUDITLUX, S.à r.l.
Agent domiciliataire
Signature

(072530.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

OLDEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 12.276.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue le 8 juin 2004:

- Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été approuvés.
- Le bénéfice de l'exercice d'un montant de EUR 57.174,- est affecté à la réserve.
- Les administrateurs et le Commissaire aux Comptes sont déchargés de toute responsabilité pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.
- Madame M. Tilignac est nommée Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2007.
- Madame L. Robat est nommée Commissaire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2007.
- Les mandats de Monsieur M.J.M. Lagesse et de WEST MANAGEMENT LIMITED en tant qu'Administrateurs ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Luxembourg, le 30 août 2004.

Pour extrait conforme
FIDUCIAIRE AUDITLUX, S.à r.l.
Agent domiciliataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06675. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072531.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

DH REAL ESTATE NORDIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 74.806.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Signature.

(072072.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

FONDS MANAGEMENT CONSULTING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 84.216.

En date du 10 août 2004, GEFCO CONSULTING, S.à r.l., 26, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, R.C. B 69.580, a dénoncé avec effet immédiat la convention de domiciliation conclue avec la société FONDS MANAGEMENT CONSULTING S.A. R.C. B 84.216.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 août 2004.

GEFCO CONSULTING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00176. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072017.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

**STARCOM ONE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. CELLULAR TELECOM LTD S.A.).**

R. C. Luxembourg B 72.695.

En date du 10 août 2004, REGUS S.A., 26, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, R.C. B 42.802, a dénoncé avec effet immédiat le contrat de location et la convention de services et les services conclus avec la société STARCOM ONE INTERNATIONAL S.A. (anc. CELLULAR TELECOM LTD S.A.).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2004.

REGUS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04547. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072016.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

COURCELLES INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 107, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 71.667.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 août 2004

Le siège social de la société a été transféré du 41, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg au 107, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg

Monsieur Daniel Louis Deleau, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg et Monsieur Jeannot Wengler, Chef comptable, demeurant à Luxembourg ont été nommés administrateurs de la société en remplacement de Maître René Faltz et de Maître Tom Felgen, administrateurs démissionnaires.

HOPARGEST S.A. ayant son siège social à 25 rue Philippe II L-2340 Luxembourg a été nommée au poste de commissaire aux comptes de la société en remplacement de SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., commissaire aux comptes démissionnaires.

Le mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2005.

Luxembourg, le 23 août 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00164. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072208.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

ENERGY STANDARD GROUP LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 75.834.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 28 juillet 2004

Résolution unique

Le siège social de la société est transféré du 5, rue de la Reine L-2418 Luxembourg, au 6, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05793. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072198.3/4181/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

SAN MARTIN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 10A, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 94.487.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 29 juillet 2004

Résolution unique

Le siège social de la société est transféré du 6, rue Jean Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg, au 10A, avenue du Bois L-1251 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05784. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072197.3/4181/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

FIDEI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue Neudorf.
R. C. Luxembourg B 44.665.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 31 mai 2004 que:

Le siège social de la société a été transféré du 50 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 560 rue Neudorf à L-2220 Luxembourg avec effet au 13 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00112. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072138.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

FIDEI CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue Neudorf.
R. C. Luxembourg B 68.731.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire extraordinairement en date du 27 février 2004 que:

Le siège social de la société a été transféré du 50 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 560 rue Neudorf à L-2220 Luxembourg et ce avec effet au 13 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00120. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072133.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

FITEMA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 107, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 49.026.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 août 2004

Le siège social de la société a été transféré du 41, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg au 107, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg.

HOPARGEST S.A. ayant son siège social à 25 rue Philippe II L-2340 Luxembourg a été nommée au poste de commissaire aux comptes de la société en remplacement de SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 23 août 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00034. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072199.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,

(anc. DELOITTE FIDUCIAIRE S.A.).

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue Neudorf.

R. C. Luxembourg B 67.904.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 27 février 2004 que:

Le siège social de la société a été transféré du 291 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 560 rue Neudorf à L-2220 Luxembourg avec effet au 13 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00117. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072136.3/727/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

TINGAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 107, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 86.224.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 août 2004

Le siège social de la société a été transféré du 41, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg au 107, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg

Le nombre des administrateurs a été porté de 3 à 4

Monsieur Franck Provost, Directeur, demeurant à Luxembourg et Monsieur Daniel Louis Deleau, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg ont été nommés administrateurs de la société en remplacement de Maître René Faltz et de Maître Tom Felgen, administrateurs démissionnaires.

HOPARGEST S.A. ayant son siège social à 25 rue Philippe II L-2340 Luxembourg a été nommée au poste de commissaire aux comptes de la société en remplacement de SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., commissaire aux comptes démissionnaire.

Madame Patricia Prima, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg a été nommée comme nouvel administrateur.

Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00162. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072205.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

FIDEI REVISION, Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500 EUR.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue Neudorf.

R. C. Luxembourg B 60.367.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 31 mai 2004 que:

Le siège social de la société a été transféré du 50 Val Fleuri à L-1526 Luxembourg au 560 rue Neudorf à L-2220 Luxembourg et ce avec effet au 13 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00114. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072137.3/727/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

EURODATA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue Neudorf.

R. C. Luxembourg B 13.710.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 27 février 2004 que:

Le siège social de la société a été transféré du 11 rue Bitbourg, L-1273 Luxembourg au 560 rue Neudorf à L-2220 Luxembourg et ce avec effet au 13 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00122. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072128.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

FINPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1215 Luxembourg, 32, rue de la Barrière.

R. C. Luxembourg B 92.961.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2004, réf. LSO-AR07009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINPART S.A.

Signature

(072272.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

**FINFORCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
(anc. VAN TURENHOUDT & PARTNERS (LUXEMBOURG))**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 80.919.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05559, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(072377.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

SIFOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 68.623.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AT00300, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat.

Résolution prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 21 novembre 2003

L'assemblée décide de transférer le siège social du 71, rue des Glacis L-1628 Luxembourg au 16, rue de Nassau L-2213 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2003.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00298. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072266.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

PARGEFI HELIOS IBERICA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 107, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 98.079.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 19 août 2004

Le siège social de la société a été transféré du 41, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg au 107, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg.

Monsieur Daniel Louis Deleau, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg a été nommé administrateur de la société en remplacement de Maître René Faltz, administrateur démissionnaire.

HOPARGEST S.A. ayant son siège social à 25 rue Philippe II L-2340 Luxembourg a été nommée au poste de commissaire aux comptes de la SOCIÉTÉ DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., commissaire aux comptes démissionnaire.

Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 19 août 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00158. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072203.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

ACHMEA REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.290.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires du 21 avril 2004

L'assemblée générale ordinaire décide de réélire en tant qu'Administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir en 2005, Messieurs:

Arnoldus Walravens

Wilhelmus Koning

Leonardus Jacobus Pruis

Paul Mousel

Rob Burgerhout

L'assemblée générale ordinaire décide de réélire en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir en 2005:

KPMG AUDIT.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ACHMEA REINSURANCE S.A.

J.-M. Schmit

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06666. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072273.3/267/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

FINPRESA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue Nassau.
R. C. Luxembourg B 41.254.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00309, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 25 juin 2004:

- Décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat.
 - Est réélue Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 2007: PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2004.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00307. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072243.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

PENTAIR INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: EUR 30.499.100,-.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 80.928.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 28 mai 2002

L'Assemblée Générale des Associés a nommé comme gérant M. David D. Harrison, Exécutif Vice Président et Directeur Financier, né le 14 mai 1947 en West Virginia (U.S.A.), résidant à 10, Lake Court, North Oaks- MN 55127, Etats-Unis d'Amérique.

L'Assemblée Générale des Associés a nommé comme gérant M. Michael G. Meyer, Directeur Financier, né le 5 juin 1958 au Minnesota, résidant à 3rd Avenue N° 11900, Plymouth MN 55441, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2002.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00297. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072270.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT EUROPEEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 71.867.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05374, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(072248.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

K&F FURNITURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8079 Bertrange, 117, rue de Leudelange.
R. C. Luxembourg B 61.497.

Karin Frick démissionne avec effet immédiat de ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué dans la société K&F FURNITURE, 117, rue de Leudelange à L-8079 Bertrange.

K. Frick.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00438. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072538.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

54078

ARTE MEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 95.538.

—
Suite du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 9 juin 2004

Résolutions

1-4. Après lecture du rapport du Conseil d'Administration et explication du Bilan fait par Mr. Beckius
Après lecture de son rapport le commissaire aux comptes, certifiant la bonne tenue des comptes, les bilans et comptes Pertes et Profits sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

5. Le résultat de l'exercice est reporté au compte Pertes et Profits.

6. Par votes spéciaux, l'Assemblée donne décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour leur mandat de l'exercice 2003.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le président / le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08528. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071755.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

APARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 51.264.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 août 2004

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur René Faltz, avocat, demeurant 41, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, réf. LSO-AT06389. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072244.3/655/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

HD INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8232 Mamer, 3, route de Holzem.
R. C. Luxembourg B 67.699.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05147, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 6 septembre 2004.

Signature.

(072873.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

HD INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8232 Mamer, 3, route de Holzem.
R. C. Luxembourg B 67.699.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05148, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 6 septembre 2004.

Signature.

(072874.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

A.J.H. S.C.I., Société Civile Immobilière.
Siège social: L-3843 Schifflange, 3, rue de l'Industrie.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 août 2004

Lors de son assemblée générale extraordinaire du 26 août 2004 les associés, à l'unanimité ont pris la résolution suivante:

L'assemblée générale nomme M. Pierre Tel comme gérant avec pouvoir de signature individuelle.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06281. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072364.3/510/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

PACKINVEST A.G., Société Anonyme.
Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 48.141.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} septembre 2004 que:

- le siège social de la société est transféré au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00410. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072462.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

PINAS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 51.014.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} septembre 2004 que:

- le siège social de la société est transféré au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00412. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072463.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

PLASTIFLEX PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 38.182.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} septembre 2004 que:

- le siège social de la société est transféré au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00413. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072466.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

54080

Q.N.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 90.810.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} septembre 2004 que:
- le siège social de la société est transféré au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00414. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072468.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

ROVAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 48.685.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} septembre 2004 que:
- le siège social de la société est transféré au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00417. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072473.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

ADVANCE SOLUTION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 91.819.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05590, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Signature.

(072558.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

MEIDUR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 65.276.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 16 juillet 2004 a élu comme administrateurs:

M. Lydur Gudmundsson, 17 Heathcroft, Ealing, Londong W5 3BY (UK),

M. Agust Gudmundsson, Flat 2, 33 Hyde Park Square, London W2 2NM (UK),

M. Hreidar Mar Sigurdsson, Hlyngardi 8, IS-108 Reykjavik, Islande,

et comme commissaire aux comptes:

DELOITTE hf., Iceland.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2004.

Pour MEIDUR HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05752. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072643.3/1021/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

SARLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 45.818.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} septembre 2004 que:

- le siège social de la société est transféré au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00418. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(072475.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

SO.PAR.TRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 54.296.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} septembre 2004 que:

- le siège social de la société est transféré au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00419. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(072477.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

**BRAIN & MORE S.A., Société Anonyme,
(anc. MEDIA BRAIN S.A.).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 85.625.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05594, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Signature.

(072557.3/850/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

KURSANA RESIDENZEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.
R. C. Luxembourg B 37.458.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 16 août 2004 que:

- Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2003 ont été approuvés;

- Le montant du résultat est affecté au report à nouveau;

- Le commissaire aux comptes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2004 est la société ERNST & YOUNG, S.à r.l.

Pour inscription / modification

Pour le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05174. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(072890.3/273/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

EUROFIND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 59.742.

PROJET DE SCISSION

L'an deux mille quatre, le cinq novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Luxembourg,

A comparu:

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. (SGG), société anonyme, avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, ici représentée par Madame Chantal Mathu, employée privée et Monsieur Alain Renard, employé privé, tous les deux avec adresse professionnelle à Luxembourg, 23, avenue Monterey,

agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme EUROFIND S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59.742,

ci-après dénommée «la société à scinder».

Le conseil d'administration a conféré ce mandat lors de sa réunion de ce jour et une copie certifiée conforme du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration restera annexée aux présentes.

Lesdits comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire d'arrêter en la forme authentique le projet de scission suivant approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion de ce jour:

*Projet de scission par constitution de nouvelles sociétés***I. Description de la société à scinder et des sociétés à constituer**

La société EUROFIND S.A., ci-après désignée par «la société à scinder», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, a été constituée à Luxembourg suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg le 10 juin 1997 publié au Recueil du Mémorial C numéro 531 du 19 septembre 1997. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises, notamment suivant actes reçus par le même notaire:

- le 12 juin 1997 publié au Recueil du Mémorial C numéro 531 du 19 septembre 1997
- le 1^{er} octobre 1997 publié au Recueil du Mémorial C numéro 719 du 24 décembre 1997
- le 6 mars 1998 publié au Recueil du Mémorial C numéro 430 du 15 juin 1998
- le 1^{er} décembre 1998 publié au Recueil du Mémorial C numéro 140 du 4 mars 1999
- le 2 juin 1999 publié au Recueil du Mémorial C numéro 647 du 26 août 1999
- le 27 mars 2001 publié au Recueil du Mémorial C numéro 957 du 3 novembre 2001
- le 20 novembre 2001 publié au Recueil du Mémorial C numéro 430 du 18 mars 2002
- le 8 mai 2002 publié au Recueil du Mémorial C numéro 1161 du 1^{er} août 2002
- le 23 octobre 2002 publié au Recueil du Mémorial C numéro 1746 du 6 décembre 2002
- le 11 décembre 2002 publié au Recueil du Mémorial C numéro 111 du 4 février 2003

La société à scinder a un capital social de EUR 985.348.268,- (neuf cent quatre-vingt-cinq millions trois cent quarante-huit mille deux cent soixante-huit euros), représenté par 15.892.714 (quinze millions huit cent quatre-vingt-douze mille sept cent quatorze) actions de catégorie A et 15.892.714 (quinze millions huit cent quatre-vingt-douze mille sept cent quatorze) actions de catégorie B ayant toutes une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un euros) chacune.

La société à scinder a pour objet principal la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans la société de droit italien LA RINASCENTE. Elle pourra prendre part au bon développement de la participation dans LA RINASCENTE et lui prêter son assistance au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances.

D'une façon générale, la société à scinder peut prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance dans sa participation et effectuer toute opération qui pourrait lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet. La société à scinder peut également dans les mêmes conditions acquérir et gérer des participations dans d'autres sociétés ou entités européennes exerçant leurs activités dans le domaine de la grande distribution.

La scission sera faite à la valeur comptable et en exonération du droit d'apport en vertu de l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971.

Afin de renforcer la croissance et la compétitivité de chaque secteur économique, les deux groupes en présence envisagent de scinder la société EUROFIND S.A. en deux nouvelles sociétés, EUROFIND FOOD S.A. et EUROFIND TEXTILE S.A.

- la société dénommée EUROFIND FOOD S.A., à constituer sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social à Luxembourg, 22-24, Boulevard Royal, au capital social de EUR 680.000,- (six cent quatre vingt mille euros) représenté par 170.000 (cent soixante dix mille) actions de catégorie A et 170.000 (cent soixante dix mille) actions de catégorie B ayant toutes une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune.

Les actions seront émises avec une prime d'émission totale de EUR 1.705.191.692,- incluant une affectation à la prime d'émission de EUR 837.023.556,- résultant de la différence entre le capital de EUROFIND S.A. et le capital de EUROFIND FOOD S.A.

La prime d'émission sera affectée à une réserve disponible.

La société EUROFIND FOOD S.A. reprendra les actifs et passifs selon la répartition en annexe 1.

Le projet d'acte constitutif de EUROFIND FOOD S.A. est joint au présent projet de scission en annexe 2.

- la société dénommée EUROFIND TEXTILE S.A., à constituer sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social à Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, au capital social EUR 120.000,- (cent vingt mille euros) représenté par 30.000 (trente mille) actions de catégorie A et 30.000 (trente mille) actions de catégorie B ayant toutes une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune.

Les actions seront émises avec une prime d'émission totale de EUR 298.152.601,- incluant une affectation à la prime d'émission de EUR 147.524.712,- résultant de la différence entre le capital de EUROFIND S.A. et le capital de EUROFIND TEXTILE S.A.

La prime d'émission sera affectée à une réserve disponible.

La société EUROFIND TEXTILE S.A. reprendra les actifs et passifs selon la répartition en annexe 3.

Le projet d'acte constitutif de EUROFIND TEXTILE S.A. est joint au présent projet de scission en annexe 4.

La décision de scinder la société EUROFIND S.A. et de répartir le patrimoine de la société à scinder entre les deux nouvelles sociétés de la manière détaillée ci-dessous dans la rubrique II a été approuvée à l'unanimité par le Conseil d'Administration de la société à scinder lors de sa réunion du 5 novembre 2004.

II. Modalités de la scission

1. Le projet de scission est basé sur le bilan de la société à scinder établi à la date du 30 septembre 2004.

2. La scission prendra effet entre la société à scinder et les nouvelles sociétés le 13 décembre 2004 après publication au Mémorial du projet de scission. A partir de cette date les opérations de la société à scinder sont censées être accomplies du point de vue comptable par cette société pour compte des nouvelles sociétés. A dater du 13 décembre 2004, les actions des nouvelles sociétés donnent le droit de participer aux bénéfices ainsi que toute modalité particulière relative à ce droit.

3. La répartition des éléments d'actif et de passif tels qu'ils résultent du bilan de la société à scinder au 30 septembre 2004 est détaillée ci-après dans l'annexe 1 et dans l'annexe 3.

En échange de l'attribution des éléments d'actif et de passif aux sociétés nouvelles et tenant compte que le capital social de la société à scinder est représenté par 15.892.714 (quinze millions huit cent quatre-vingt-douze mille sept cent quatorze) actions de catégorie A et 15.892.714 (quinze millions huit cent quatre-vingt-douze mille sept cent quatorze) actions de catégorie B ayant toutes une valeur nominale de EUR 31 (trente et un euros) chacune, les nouvelles sociétés émettront en faveur des actionnaires de la société à scinder les actions suivantes:

- EUROFIND FOOD S.A.: 170.000 actions de catégorie A et 170.000 actions de catégorie B de EUR 2,- chacune assorties d'une prime d'émission totale de EUR 1.705.191.692,-

- EUROFIND TEXTILE S.A.: 30.000 actions de catégorie A et 30.000 actions de catégorie B de Euro 2 chacune assorties d'une prime d'émission totale de EUR 298.152.601,-.

4. Les actions des sociétés nouvelles étant réparties entre les actionnaires de la société à scinder de manière strictement proportionnelle dans le capital social de cette société, il a pu être fait abstraction d'un rapport écrit émis par un expert indépendant comme stipulé par l'article 307 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

5. Il n'est accordé aucun avantage particulier en relation avec la scission aux administrateurs et commissaire aux comptes de la société à scinder.

6. La scission sera également soumise aux modalités suivantes:

a. Les deux nouvelles sociétés deviendront propriétaires chacune d'une partie des actifs de la société à scinder dans l'état où ceux-ci se trouvent à la date d'effet sans droit de recours contre la société à scinder pour quelque raison que ce soit.

b. La société à scinder garantit aux nouvelles sociétés que les créances cédées dans le cadre de la scission sont certaines mais elle n'assume aucune garantie quant à la solvabilité des débiteurs cédés.

c. Les deux sociétés seront redevables chacune pour leur part de tous impôts, taxes, charges et frais, tant ordinaires qu'extraordinaires qui grèveront ou pourront grever les éléments d'actif et de passif qui leur sont cédés par l'effet de la présente scission.

d. Les nouvelles sociétés assureront à partir de la date d'effet tous les droits et toutes les obligations qui sont attachés aux éléments d'actif et de passif respectifs qui leur sont attribués et elles continueront d'exécuter, dans la mesure de la répartition effectuée, tous les contrats en vigueur à la date d'effet sans possibilité de recours contre la société à scinder. Ainsi les nouvelles sociétés paieront en principal et en intérêts toutes dettes et toutes obligations liées aux éléments de passif qui leur sont attribués conformément à la répartition prévue dans l'annexe 1 et l'annexe 3.

e. Les droits et créances transmises aux sociétés nouvelles sont transférés à ces sociétés avec toutes les garanties tant réelles que personnelles qui y sont attachées. Les sociétés nouvelles seront ainsi subrogées, sans qu'il y ait novation, dans tous les droits réels et personnels de la société à scinder en relation avec tous les biens et contre tous les débiteurs sans exception, le tout conformément à la répartition des éléments du bilan.

La subrogation s'appliquera plus particulièrement à tous les droits d'hypothèque, de saisie, de gage et autres droits similaires, de sorte que les nouvelles sociétés seront autorisées à procéder à toutes les notifications, à tous les enregistrements, renouvellements et renonciations à ces droits d'hypothèque, de saisie, de gage et autres.

f. Les nouvelles sociétés renonceront formellement à toutes actions résolutoires qu'elles auront contre la société à scinder du fait que ces sociétés nouvelles assumeront les dettes, charges et obligations de la société à scinder.

7. Par l'effet de cette scission la société à scinder sera dissoute et toutes les actions qu'elle aura émises seront annulées.

8. L'approbation de cette scission par l'assemblée des actionnaires de la société à scinder est censée donner décharge pleine et entière à chacun des administrateurs et au commissaire aux comptes de la société à scinder pour l'exécution de toutes leurs obligations jusqu'à la date de cette assemblée générale.

9. La scission entraînera de plein droit les conséquences prévues par l'article 303 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

10. Les sociétés nouvelles procéderont à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la scission et à la cession de tous les avoirs et obligations par la société à scinder aux nouvelles sociétés.

11. Les documents sociaux ainsi que les livres de la société à scinder seront gardés au siège social de la nouvelle société EUROFIND TEXTILE S.A., pour la durée prescrite par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

12. Le projet de scission sera à la disposition des actionnaires de la société à scinder au siège social de cette société au moins un mois avant la date de l'assemblée générale ensemble avec les comptes annuels et le rapport de gestion des trois derniers exercices.

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de scission, conformément aux dispositions de l'article 300, paragraphe 2 de la loi de sur les sociétés commerciales.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Mathu, A. Renard, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 novembre 2004, vol. 429, fol. 17, case 9.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Suit copie des annexes:

Annexe 1

EUROFIND FOOD S.A.

BILAN AU 30 SEPTEMBRE 2004

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
S.I.D.M. spa	1.685.103.092	Capital social	680.000
-ord. 1.348.455.712		Prime d'émission	1.705.191.692
-epar. 325.980.184			
-priv. 10.667.196		Total capitaux propres	1.705.871.692
Eufin.	0		
Participations.	1.685.103.092	<i>Dettes</i>	
		Provision pour impôts	
Autres participations	2.582	(fortune et TVA)	494.488
Total participations	1.685.105.674	Provision pour impôts	
		(recapture et revenu)	3.919.965
<i>Actif circulant</i>		Créditeurs divers	3.000.000
Actif circulant - créance	97.430	Frais et commission courus	179.495
Avoir en banque	28.262.496	Total dettes	7.593.908
Total actif circulant	28.359.926		
TOTAL ACTIF	1.713.465.600	TOTAL PASSIF	1.713.465.600

Le 5 novembre 2004.

Copie certifiée conforme à l'original

S.G.G., SERVICES GENERAUX DE GESTION

Signature

Annexe 2

Titre 1^{er}.- Dénomination, Siège Social, Objet et Durée

Art. 1. Forme, dénomination. Siège social

Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de EUROFIND FOOD S.A., (ci-après dénommée la «Société»).

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 2. Durée

La société est établie pour une période illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 21 ci-après.

Art. 3. Objet

La Société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'adminis-

tration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour l'objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

La Société ne sera pas soumise à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 4. Capital, Actions. Capital Autorisé

Le capital social est fixé à EUR 680.000,- (six cent quatre vingt mille euros) représenté par 170.000 (cent soixante dix mille) actions de catégorie A et 170.000 (cent soixante dix mille) actions de catégorie B, ayant toutes une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros). Sous réserve de ce qui est prévu aux articles 6, 8, 11, 20 et 21, les actions confèrent à leurs titulaires des droits et obligations identiques.

Dans l'hypothèse où un détenteur d'actions de catégorie A ou un détenteur d'actions de catégorie B viendrait à détenir au moins 54% du capital et des droits de vote de la Société (ce seuil étant calculé conformément aux dispositions de l'article 21 des présents statuts), les différentes catégories d'actions seraient supprimées de plein droit. D'une façon générale, les droits attachés à chaque catégorie d'actions seraient supprimés.

Les droits et obligations attachés à une action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

La possession d'une action emporte de plein droit l'adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'assemblée générale. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par titre.

Art. 5. Registre des actionnaires

Toutes les actions sont nominatives. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, son siège social, sa résidence ou son domicile élu, le nombre et la catégorie d'actions qu'il détient, la somme libérée pour chacune de ces actions ainsi que le transfert des actions et les dates de ces transferts.

Avant d'inscrire le transfert d'une ou plusieurs actions, le conseil d'administration de la Société devra, sous peine de nullité, s'assurer de la validité du transfert au regard des dispositions des présents statuts et des conventions conclues entre actionnaires au sujet desquelles la Société aurait reçu une notification par écrit.

Art. 6. Cession d'actions

6.1. Droit de préemption

Sous réserve des stipulations du paragraphe ci-dessous, toute cession d'actions de quelque catégorie que ce soit est subordonnée à l'exercice d'un droit de préemption statutaire régi par les dispositions ci-après.

Par exception, sont libres et ne sont soumises à aucune restriction:

- toute cession d'actions par un actionnaire à une société de son groupe. Pour l'application des dispositions du présent article, le terme «groupe» par rapport à un actionnaire particulier désigne:

- les entités dans lesquelles un actionnaire détient directement ou indirectement au moins la moitié du nombre total des droits de vote; et
- les entités détenant directement ou indirectement au moins la moitié du nombre total des droits de vote d'un actionnaire.

- les cessions d'actions entre vifs à titre gratuit ou à titre onéreux par un actionnaire soit à un conjoint, soit à l'un de ses ascendants ou descendants, ou à titre de liquidation de communauté de biens entre époux;

- les transmissions d'actions par suite de succession.

1) En cas de cession projetée, le cédant doit en faire la déclaration soit à chaque actionnaire soit au conseil d'administration par lettre recommandée avec avis de réception ou tout autre moyen équivalent, en indiquant les nom, prénom, profession et domicile du cessionnaire, ou la dénomination ou le siège social s'il s'agit d'une société, le nombre des actions dont la cession est envisagée, le prix offert et les autres conditions applicables à la cession.

A cette déclaration doit être jointe, le cas échéant, une attestation d'inscription dans le registre des actionnaires dans laquelle sont comprises les actions dont la cession est projetée.

2) Les actionnaires de la même catégorie que le cédant auront un droit de préemption de premier rang pour l'acquisition de tout ou partie des actions en cause.

Dans la mesure où les actionnaires de la même catégorie que le cédant n'auraient pas exercé ce droit de préemption de premier rang, ou ne l'aurait pas exercé pour la totalité des actions en cause, la totalité ou le solde disponible desdites actions, selon le cas, sera automatiquement offert aux actionnaires de l'autre catégorie qui disposeront d'un droit de préemption de second rang.

Les actionnaires disposant d'un droit de préemption de premier rang sur les actions à céder doivent exercer ce droit par la voie d'une notification à l'actionnaire cédant et au conseil d'administration au plus tard dans les 30 jours à compter de la réception de la notification émanant du cédant en précisant le nombre des actions qu'ils désirent acquérir.

Les actionnaires disposant d'un droit de préemption de second rang sur les actions à céder devront, dans ce même délai de 30 jours, notifier à l'actionnaire cédant et au conseil d'administration s'ils désirent exercer leur droit de préemption dans la mesure où les actionnaires disposant d'un droit de préemption de premier rang, ne l'exerceraient pas. Cette notification devra également préciser le nombre d'actions que les actionnaires disposant d'un droit de préemption de second rang désirent acquérir.

3) A défaut pour un actionnaire disposant d'un droit de préemption de premier ou de second rang de notifier dans le délai de 30 jours visé aux deux derniers alinéas du point 2) ci-dessus, qu'il entend exercer ce droit ledit actionnaire est, sous réserve des accords d'actionnaires existants, réputé avoir définitivement renoncé à son droit pour la cession en cause.

4) Le droit de préemption sera exercé aux prix et conditions indiqués par le cédant dans la notification adressée à chacun des autres actionnaires et au conseil d'administration. Par dérogation, dans l'hypothèse de difficultés sur la détermination de la valorisation des actions, dans le cas d'opération d'apport en société, d'échange, de fusion, de scission ou d'apport partiel d'actif, les intéressés pourront demander, dans le même délai que celui stipulé au 2) ci-dessus, que le prix de cession des actions soit fixé par expert désigné par les parties ou, à défaut d'accord entre elles, par le président du tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, saisi par la partie la plus diligente, sans recours possible. L'expert notifiera son rapport aux intéressés dans les 30 jours à compter de la saisine. L'actionnaire disposant du droit de préemption disposera alors d'un délai de 10 jours, à compter de la réception de ce rapport, pour notifier au cédant son intention d'exercer son droit de préemption ou de renoncer à l'exercer. Dans ce dernier cas, la cession pourra être réalisée dans les conditions du 6). Les frais et honoraires d'expertise seront supportés par moitié entre le cédant et l'actionnaire disposant du droit de préemption.

5) Dans le cas où le nombre total des actions que les actionnaires, disposant d'un droit de préemption de même rang, ont déclaré désirer acquérir, est supérieur au nombre des actions sur lesquelles ils disposent d'un droit de préemption et à défaut d'accord entre eux sur la répartition desdites actions, lesdites actions sont réparties entre eux par le conseil d'administration dans un délai de 8 jours suivant la période de 30 jours mentionnée au 2), ou le cas échéant, dans les 8 jours de la notification du rapport de l'expert visé au 4), au prorata de leur participation dans le capital social, avec répartition des restes à la plus forte moyenne mais dans la limite de leur demande.

6) Si aucune demande d'achat n'a été adressée au conseil d'administration dans le délai de 30 jours mentionné au 2) ou si les demandes ne portent pas sur la totalité des actions offertes, le transfert des actions disponibles pourra être réalisé au cessionnaire d'origine et aux mêmes conditions dans un délai de 30 jours à compter de l'expiration du délai ci-dessus respectivement de la renonciation au droit de préemption.

7) Les dispositions du présent article sont applicables dans tous les cas de cession entre vifs, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, alors même que la cession aurait lieu par voie d'adjudication publique en vertu d'une décision de justice. Ces dispositions sont également applicables en cas d'apport en société, d'apport partiel d'actif, de fusion ou de scission.

8) La clause de préemption, objet du présent article, s'applique également à la cession des droits d'attribution en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, provision ou bénéfices.

Elle s'applique aussi en cas de cession de droits de souscription à une augmentation de capital par voie d'apports en numéraire ou de renonciation individuelle au droit de souscription en faveur de personnes dénommées.

Les dispositions qui précèdent concernant la préemption des cessions et transmissions d'actions sont applicables, plus généralement, aux cessions et transmissions de toutes actions, certificats de droits de vote et d'investissement, bons, obligations, valeurs mobilières composées, options, droits et autres valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme, directement ou indirectement, droit à des actions (ou à des droits aux bénéficiaires ou à des droits de vote dans des assemblées d'actionnaires) de la société.

Dans ce cas, le droit de préemption et les conditions d'achat stipulés au présent article s'exercent sur les actions souscrites.

En cas d'achat, le prix à payer est égal soit au prix offert, soit à la valeur des actions nouvelles déterminées par un expert désigné sans recours possible, conformément au 4) ci-dessus.

9) L'acquisition d'actions d'une certaine catégorie par le titulaire d'actions d'une autre catégorie emporte de plein droit la transformation des actions de la catégorie d'origine en actions de la même catégorie que celles déjà détenues par l'acquéreur.

10) En cas de suppression des catégories d'actions, conformément aux termes de l'article 4, les droits de préemption de premier et de deuxième rang cesseront de plein droit et les actionnaires bénéficieront chacun d'un droit de préemption de même rang.

6.2. Droit d'achat

Dans l'hypothèse où le détenteur d'actions de catégorie A ne souhaiterait pas mettre en oeuvre son droit de préemption statutaire lors de la cession par le détenteur d'actions de catégorie B, de tout ou partie de ses titres dans la Société, le détenteur d'actions de catégorie A aura le droit d'acquérir un nombre de titres de la Société lui permettant de détenir 54% du capital et des droits de vote de la Société.

La notification par le détenteur d'actions de catégorie A de son intention de se prévaloir de son droit de rachat sera réalisée dans les conditions de l'exercice de son droit de préemption statutaire.

La Société prend acte du présent droit de rachat et s'engage à ne retranscrire la cession de ses titres cédés par un détenteur d'actions de catégorie B qu'après avoir vérifié la non-opposition du détenteur d'actions de catégorie A.

Le prix d'achat unitaire des titres sera alors égal:

- au prix unitaire égal à la moyenne pondérée des prix de souscription des actions émises en application de l'augmentation de capital réservée de la Société au détenteur d'actions de catégorie A et, le cas échéant, à la suite de toute augmentation de capital ultérieure.

Ce montant sera actualisé au taux moyen annuel obtenu par la moyenne des taux RIBOR à un an publiés le dernier jour ouvré de chaque mois dans Il Sole 24 Ore, depuis le 1^{er} janvier 1997 (ou tout autre indice qui viendrait s'y substituer), le montant de ces intérêts étant capitalisé annuellement entre les dates de réalisation des augmentations de capital et la date de notification par le détenteur d'actions de catégorie A de son intention de se prévaloir de son droit de rachat;

- ou, s'il est supérieur, à l'actif net réévalué par action, étant entendu que l'actif net réévalué est défini comme l'actif net comptable figurant dans les comptes du dernier exercice clos approuvé par l'assemblée générale des actions, (i) augmenté de tout résultat de la période comprise entre le début de l'exercice social en cours et la date d'exercice du droit de rachat, et (ii) augmenté des plus-values ou diminué des moins-values constatées sur les titres détenus en portefeuille. A cet effet, les actions des sociétés cotées seront valorisées sur la base de la moyenne pondérée du cours des deux années précédentes.

6.3. Droit de suite

1) En cas de non exercice du droit de préemption statutaire par le détenteur d'actions de catégorie B lors de la cession par le détenteur d'actions de catégorie A de tout ou partie de ses titres dans la Société à un tiers, le détenteur d'actions de catégorie B aura la faculté de demander au détenteur d'actions de catégorie A de faire acquérir par le tiers tout ou partie de sa participation dans la Société, calculée au prorata des titres de la Société cédés par le détenteur d'actions de catégorie A, aux mêmes conditions que celles offertes à ce dernier.

Le détenteur d'actions de catégorie B devra, s'il désire mettre en oeuvre son droit de suite, notifier son intention au détenteur d'actions de catégorie A, dans les délais prévus pour l'exercice du droit de préemption, en indiquant le nombre d'actions qu'il désire céder dans la limite précisée à l'alinéa précédent.

Dès la réception de la notification émanant du détenteur d'actions de catégorie B, le détenteur d'actions de catégorie A devra notifier à la Société et au cessionnaire son projet de cession comprenant les actions bénéficiant du droit de suite.

2) Si la cession des actions a lieu contre versement en numéraire, elle devra intervenir par paiement du prix dans des conditions identiques à la cession envisagée par le détenteur d'actions de catégorie A contre remise d'un contrat de cession dûment signé par le cédant dans un délai de 15 jours à compter de la notification visée ci-dessus.

En cas d'apport, d'échange, de fusion, de scission, d'apport partiel d'actifs ou de toute opération assimilée entraînant une rémunération en nature (ci-après «l'Apport») portant sur tout ou partie des titres détenus par le détenteur d'actions de catégorie A dans la Société, le détenteur d'actions de catégorie B aura la faculté, s'il n'a pas exercé son droit de préemption, soit de faire acquérir, au prorata des titres de catégorie A compris dans l'Apport, sa participation dans la Société par le tiers aux mêmes conditions que le détenteur d'actions de catégorie A, soit de demander au détenteur d'actions de catégorie A le rachat de tout ou partie de sa participation dans la Société calculée au prorata des titres de catégorie A compris dans l'Apport.

Le rachat des actions du détenteur d'actions de catégorie B devra s'effectuer à un prix fixé à dire d'expert désigné conformément à l'article 6.1. 4) ci-dessus contre remise d'un contrat de cession dûment signé par le cédant dans un délai de 15 jours à compter de la notification visée ci-dessus.

3) La Société prend acte du présent droit de suite et s'engage à ne retranscrire la cession de ses titres cédés par le détenteur d'actions de catégorie A qu'après avoir vérifié la non-opposition du détenteur d'actions de catégorie B.

Art. 7. Actions propres

La Société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la Société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la Société n'ont aucun droit de vote, ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Titre 2.- Administration et Contrôle

Art. 8. Conseil d'administration

8.1. La Société est administrée par un conseil d'administration de dix membres, personnes physiques ou morales. Chaque catégorie d'actions A et B a le droit d'être respectivement représentée en permanence au conseil d'administration par cinq membres chacune.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

8.2. La moitié des administrateurs est choisie parmi les candidats proposés par le détenteur d'actions de catégorie A et l'autre moitié parmi les candidats proposés par le détenteur d'actions de catégorie B.

Art. 9. Durée du mandat

Les administrateurs sont nommés pour six ans au plus. Leur mandat est renouvelable.

Art. 10. Cooptation

En cas de vacance d'un ou de plusieurs sièges d'administrateur, il peut être pourvu provisoirement à son remplacement dans les conditions prévues par la loi. La cooptation se fait obligatoirement sur proposition émanant des administrateurs de la catégorie correspondante du conseil d'administration statuant à la majorité prévue à l'article 13.

L'administrateur coopté terminera le mandat de son prédécesseur.

Art. 11. Président - administrateurs-délégués

Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président pour une durée de six ans au plus, correspondant à son mandat d'administrateur, qui sera choisi parmi les administrateurs proposés par le détenteur d'actions de catégo-

rie B. Le président n'aura pas la qualité d'administrateur délégué et n'aura pas le pouvoir d'engager la Société vis-à-vis des tiers.

En cas d'empêchement du président, le conseil est présidé par l'administrateur désigné par ses collègues.

Par ailleurs, pour l'exécution de ses décisions, le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs à deux administrateurs-délégués dont l'un sera désigné par les détenteurs d'actions de catégorie A et l'autre désigné par les détenteurs d'actions de catégorie B.

Ces administrateurs-délégués ne pourront agir que conjointement, aucun d'eux n'ayant le pouvoir d'engager seul la Société vis-à-vis des tiers.

Le conseil d'administration, après avoir décidé de son vote dans toutes les assemblées générales des sociétés dont la Société détient une participation, pourra donner mandat spécial à l'un des administrateurs afin de voter dans lesdites assemblées générales dans le sens exprimé par le conseil d'administration.

Art. 12. Réunion du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunira aussi souvent que l'intérêt social l'exigera, au siège social de la Société ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation. Le conseil sera convoqué par le président du conseil d'administration dans un délai minimum de trois jours précédant la réunion du conseil d'administration ou à défaut à la demande de l'un des administrateurs-délégués. Les convocations pourront également être effectuées par un mandataire désigné par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans la convocation. Toutefois, dans l'hypothèse où l'ensemble des administrateurs seraient présents ou représentés, le conseil d'administration pourra se réunir sans délai de convocation.

Art. 13. Prises de décisions

13.1. Pour délibérer valablement, le conseil d'administration devra être composé d'au moins six Administrateurs présents ou représentés, le conseil d'administration étant composé de dix membres.

Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité simple des voix, le président ne disposant pas d'une voix prépondérante. Toutefois, devront être prises à l'unanimité des membres présents ou représentés les décisions:

- ayant pour objet la politique d'investissement ou financière ou la politique de distribution; ou
- ayant un impact sur toute participation détenue par la Société et notamment l'acquisition de titres; ou
- ayant pour objet la gestion des sociétés dans lesquelles la Société détient ou détiendrait une participation significative; ou
- ayant pour objet la nomination des administrateurs de SOCIETÀ ITALIANA DISTRIBUZIONE MODERNA S.p.A. et dans toute autre société dans laquelle la Société détiendrait une participation. En ce qui concerne la composition du conseil d'administration des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation significative, le conseil désigne les administrateurs de ces sociétés pour moitié parmi les candidats proposés par le détenteur d'actions de catégorie A et pour moitié parmi les candidats proposés par le détenteur d'actions de catégorie B.

13.2. Les administrateurs absents peuvent se faire représenter par un autre administrateur. Le représentant doit appartenir à la même catégorie que le représenté. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par téléconférence ou vidéoconférence, sous réserve de confirmation par écrit.

13.3. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent également prendre leurs décisions par voie des résolutions circulaires sans se réunir physiquement. Les résolutions proposées sont envoyées ou télécommuniquées par écrit à tous les administrateurs et elles sont censées être adoptées en cas de vote affirmatif exprimé à la majorité prévue à l'alinéa 13-1 ci-dessus et envoyé au siège de la société, par un écrit, soit par voie postale, soit par tout autre moyen de télécommunication par écrit. Le président et un administrateur titulaire d'actions A en dressent procès-verbal, auquel sont annexées les prises de position reçues de la part des administrateurs, et qui est conservé au siège de la société avec les autres procès-verbaux du conseil d'administration. Il devra être procédé de même au sein des comités émanant du conseil.

Dans l'hypothèse où le détenteur d'actions de catégorie A ou le détenteur d'actions de catégorie B viendrait à détenir au moins 54 % du capital et des droits de vote de la Société, les deux catégories d'actions seront supprimées et le président et les administrateurs-délégués seront désignés parmi les administrateurs proposés par l'actionnaire détenant la majorité du capital et des droits de vote. La majorité des administrateurs sera désignée parmi les administrateurs proposés par l'actionnaire détenant la majorité du capital et des droits de vote, le reste des administrateurs étant désigné au prorata de la participation des autres actionnaires parmi les administrateurs proposés par ceux-ci.

Art. 14. Procès-verbaux

Les décisions du conseil prises en réunion sont consignées dans des procès-verbaux rédigés en français et conservés au siège de la Société et signés par le président et un administrateur désigné par un détenteur d'actions de catégorie A.

Les copies ou extraits des procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs seront certifiés par le président ou un mandataire spécial désigné par le conseil.

Art. 15. Pouvoirs du conseil

Le conseil a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale et aux administrateurs-délégués.

Art. 16. Comités - Signatures autorisées

16.1. Le conseil d'administration peut créer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent être choisis, soit parmi les administrateurs, soit en dehors de ceux-ci et dont il détermine la composition, le fonctionnement et les pouvoirs. Ces pouvoirs une fois donnés subsistent jusqu'à ce qu'ils aient été modifiés par le conseil d'administration.

16.2. Le conseil peut conférer des pouvoirs à telles personnes que bon lui semblera pour un ou plusieurs objets déterminés.

16.3. Il détermine les émoluments et avantages, fixes ou proportionnels, à passer par frais généraux, des comités, des administrateurs-délégués et des mandataires quelconques.

16.4. A l'égard des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux administrateurs-délégués.

Art. 17. Contrôle des comptes annuels

Le contrôle des comptes annuels et la vérification de la concordance du rapport de gestion avec les comptes annuels de l'exercice sont confiés à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, désignés par l'assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi. Ils assumeront la fonction de commissaire aux comptes.

Le ou les réviseurs consignent le résultat de leur mission dans le rapport visé par la loi.

Titre 3.- Assemblée générale

Art. 18. Pouvoirs

L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites par lettre recommandée adressée aux actionnaires quinze (15) jours avant l'assemblée et contiennent l'ordre du jour. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. En principe, l'assemblée générale décidera de distribuer l'intégralité du bénéfice net sauf le montant nécessaire à la dotation à la réserve légale.

Art. 19. Date

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier mercredi de mai à 11.00 heures, sauf si le premier mercredi de mai est un jour férié ou si la veille est également un jour férié, alors dans ce cas l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le deuxième mercredi de mai.

Art. 20. Procuration

Tout détenteur d'actions peut se faire représenter à l'assemblée, à condition que les procurations aient été déposées au siège social cinq jours au moins avant l'assemblée générale pour laquelle elles ont été données. Le conseil d'administration a la faculté d'accepter des dépôts moins de cinq jours avant l'assemblée ou même d'abrégé ce délai par voie de mesures générales.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 21. Quorum nécessaire

L'assemblée générale ne délibère valablement que sur les points à l'ordre du jour et pourvu que plus de 50 % des actions soient présentes ou représentées. Toutes les décisions requièrent pour être valables la majorité simple ou qualifiée exigée par les statuts ou par la loi. En outre, la majorité simple ou qualifiée doit être atteinte séparément au sein des deux catégories d'actions A et B, dont le vote est, à cette fin, compté séparément. Dans l'hypothèse où un détenteur d'actions de catégorie A ou un détenteur d'actions de catégorie B viendrait à détenir 54 % du capital et des droits de vote, les différentes catégories seront supprimées et les règles de majorité au sein des assemblées seront celles de droit commun.

Art. 22. Présidence - Procès-verbaux

L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration. En cas d'empêchement du président, l'assemblée est présidée par l'administrateur désigné par l'assemblée. Le président de séance désigne le secrétaire et un scrutateur.

Les procès-verbaux de l'assemblée rédigés en français sont signés par le président de séance, le secrétaire et le scrutateur. La justification à en faire en justice ou à l'égard des tiers résulte des copies ou extraits du procès-verbal certifiés conformes par le président ou un mandataire spécial désigné par le conseil.

Titre 4.- Comptes annuels et affectation des résultats

Art. 23. Exercice social

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 24. Comptes annuels

A la fin de chaque exercice, les écritures sociales sont arrêtées et le conseil d'administration établit les comptes annuels et le rapport de gestion.

L'assemblée générale annuelle entend le rapport de gestion, prend connaissance du rapport du ou des réviseurs d'entreprises, et statue sur l'adoption du bilan et du compte de profits et pertes. Elle se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs.

Art. 25. Affectation des bénéfices

Les produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions nécessaires, pour la fixation desquels le conseil d'administration a tous pouvoirs, constituent les bénéfices nets.

Sur ces bénéfices, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la réserve légale, dans les limites fixées par la loi. Le paiement des dividendes se fait annuellement aux époques fixées par le conseil d'administration qui désigne également les caisses auxquelles il sera effectué, étant précisé que le conseil d'administration et les détenteurs d'actions de caté-

gorie A et B feront leurs meilleurs efforts pour distribuer à titre de dividende l'intégralité des sommes disponibles et notamment toutes sommes provenant de SOCIETÀ ITALIANA DISTRIBUZIONE MODERNA S.p.A.

Le conseil d'administration pourra procéder, dans les conditions déterminées par la loi, à la répartition d'un ou de plusieurs acomptes sur dividendes.

Titre 5.- Dissolution, liquidation et loi applicable

Art. 26. Dissolution et liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation se fera d'après les dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que cette législation a été complétée et modifiée par la suite.

Art. 27. Loi applicable

Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les lois modificatives.

Annexe 3

EUROFIND TEXTILE S.A. BILAN AU 30 SEPTEMBRE 2004

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
LA Rinascente spa.	296.998.033	Capital social	120.000
-ord. 237.664.209		Prime d'émission	298.152.601
-epar. 57.453.739			<hr/>
-priv. 1.880.085		Total equity	298.272.601
Eufin.	274.568		
Participations.	<hr/> 297.272.601		
Autres participations	0		
Total participations.	<hr/> 297.272.601		
 <i>Actif circulant</i>			
Actif circulant - créance	0		
Avoir en banques	1.000.000		
	<hr/> 1.000.000		
<hr/> TOTAL ACTIF	<hr/> 298.272.601	TOTAL PASSIF.	<hr/> 298.272.601

Le 5 novembre 2004.

Copie certifiée conforme à l'original

Annexe 4

Titre 1^{er}.- Dénomination, Siège Social, Objet et Durée

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. Siège social

Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de EUROFIND TEXTILE S.A., (ci-après dénommée la «Société»).

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 2. Durée

La société est établie pour une période illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 21 ci-après.

Art. 3. Objet

La Société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour l'objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

La Société ne sera pas soumise à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 4. Capital, Actions. Capital Autorisé

Le capital social est fixé à EUR 120.000,- (cent vingt mille euros) représenté par 30.000 (trente mille) actions de catégorie A et 30.000 (trente mille) actions de catégorie B, ayant toutes une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros). Sous réserve de ce qui est prévu aux articles 6, 8, 11, 20 et 21, les actions confèrent à leurs titulaires des droits et obligations identiques.

Dans l'hypothèse où un détenteur d'actions de catégorie A ou un détenteur d'actions de catégorie B viendrait à détenir au moins 54% du capital et des droits de vote de la Société (ce seuil étant calculé conformément aux dispositions de l'article 21 des présents statuts), les différentes catégories d'actions seraient supprimées de plein droit. D'une façon générale, les droits attachés à chaque catégorie d'actions seraient supprimés.

Les droits et obligations attachés à une action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

La possession d'une action emporte de plein droit l'adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'assemblée générale. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par titre.

Art. 5. Registre des actionnaires

Toutes les actions sont nominatives. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, son siège social, sa résidence ou son domicile élu, le nombre et la catégorie d'actions qu'il détient, la somme libérée pour chacune de ces actions ainsi que le transfert des actions et les dates de ces transferts.

Avant d'inscrire le transfert d'une ou plusieurs actions, le conseil d'administration de la Société devra, sous peine de nullité, s'assurer de la validité du transfert au regard des dispositions des présents statuts et des conventions conclues entre actionnaires au sujet desquelles la Société aurait reçu une notification par écrit.

Art. 6. Cession d'actions

6.1. Droit de préemption

Sous réserve des stipulations du paragraphe ci-dessous, toute cession d'actions de quelque catégorie que ce soit est subordonnée à l'exercice d'un droit de préemption statutaire régi par les dispositions ci-après.

Par exception, sont libres et ne sont soumises à aucune restriction:

- toute cession d'actions par un actionnaire à une société de son groupe. Pour l'application des dispositions du présent article, le terme «groupe» par rapport à un actionnaire particulier désigne:

- les entités dans lesquelles un actionnaire détient directement ou indirectement au moins la moitié du nombre total des droits de vote; et
- les entités détenant directement ou indirectement au moins la moitié du nombre total des droits de vote d'un actionnaire.

- les cessions d'actions entre vifs à titre gratuit ou à titre onéreux par un actionnaire soit à un conjoint, soit à l'un de ses ascendants ou descendants, ou à titre de liquidation de communauté de biens entre époux;

- les transmissions d'actions par suite de succession.

1) En cas de cession projetée, le cédant doit en faire la déclaration soit à chaque actionnaire soit au conseil d'administration par lettre recommandée avec avis de réception ou tout autre moyen équivalent, en indiquant les nom, prénom, profession et domicile du cessionnaire, ou la dénomination ou le siège social s'il s'agit d'une société, le nombre des actions dont la cession est envisagée, le prix offert et les autres conditions applicables à la cession.

A cette déclaration doit être jointe, le cas échéant, une attestation d'inscription dans le registre des actionnaires dans laquelle sont comprises les actions dont la cession est projetée.

2) Les actionnaires de la même catégorie que le cédant auront un droit de préemption de premier rang pour l'acquisition de tout ou partie des actions en cause.

Dans la mesure où les actionnaires de la même catégorie que le cédant n'auraient pas exercé ce droit de préemption de premier rang, ou ne l'aurait pas exercé pour la totalité des actions en cause, la totalité ou le solde disponible desdites actions, selon le cas, sera automatiquement offert aux actionnaires de l'autre catégorie qui disposeront d'un droit de préemption de second rang.

Les actionnaires disposant d'un droit de préemption de premier rang sur les actions à céder doivent exercer ce droit par la voie d'une notification à l'actionnaire cédant et au conseil d'administration au plus tard dans les 30 jours à compter de la réception de la notification émanant du cédant en précisant le nombre des actions qu'ils désirent acquérir.

Les actionnaires disposant d'un droit de préemption de second rang sur les actions à céder devront, dans ce même délai de 30 jours, notifier à l'actionnaire cédant et au conseil d'administration s'ils désirent exercer leur droit de préemption dans la mesure où les actionnaires disposant d'un droit de préemption de premier rang, ne l'exerceraient pas. Cette notification devra également préciser le nombre d'actions que les actionnaires disposant d'un droit de préemption de second rang désirent acquérir.

3) A défaut pour un actionnaire disposant d'un droit de préemption de premier ou de second rang de notifier dans le délai de 30 jours visé aux deux derniers alinéas du point 2) ci-dessus, qu'il entend exercer ce droit ledit actionnaire est, sous réserve des accords d'actionnaires existants, réputé avoir définitivement renoncé à son droit pour la cession en cause.

6) Le droit de préemption sera exercé aux prix et conditions indiqués par le cédant dans la notification adressée à chacun des autres actionnaires et au conseil d'administration. Par dérogation, dans l'hypothèse de difficultés sur la détermination de la valorisation des actions, dans le cas d'opération d'apport en société, d'échange, de fusion, de scission ou d'apport partiel d'actif, les intéressés pourront demander, dans le même délai que celui stipulé au 2) ci-dessus, que le prix de cession des actions soit fixé par expert désigné par les parties ou, à défaut d'accord entre elles, par le président du tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, saisi par la partie la plus diligente, sans recours possible. L'expert notifiera son rapport aux intéressés dans les 30 jours à compter de la saisine. L'actionnaire disposant du droit de préemption disposera alors d'un délai de 10 jours, à compter de la réception de ce rapport, pour notifier au cédant son intention d'exercer son droit de préemption ou de renoncer à l'exercer. Dans ce dernier cas, la cession pourra être réalisée dans les conditions du 6). Les frais et honoraires d'expertise seront supportés par moitié entre le cédant et l'actionnaire disposant du droit de préemption.

7) Dans le cas où le nombre total des actions que les actionnaires, disposant d'un droit de préemption de même rang, ont déclaré désirer acquérir, est supérieur au nombre des actions sur lesquelles ils disposent d'un droit de préemption et à défaut d'accord entre eux sur la répartition desdites actions, lesdites actions sont réparties entre eux par le conseil d'administration dans un délai de 8 jours suivant la période de 30 jours mentionnée au 2), ou le cas échéant, dans les 8 jours de la notification du rapport de l'expert visé au 4), au prorata de leur participation dans le capital social, avec répartition des restes à la plus forte moyenne mais dans la limite de leur demande.

8) Si aucune demande d'achat n'a été adressée au conseil d'administration dans le délai de 30 jours mentionné au 2) ou si les demandes ne portent pas sur la totalité des actions offertes, le transfert des actions disponibles pourra être réalisé au cessionnaire d'origine et aux mêmes conditions dans un délai de 30 jours à compter de l'expiration du délai ci-dessus respectivement de la renonciation au droit de préemption.

9) Les dispositions du présent article sont applicables dans tous les cas de cession entre vifs, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, alors même que la cession aurait lieu par voie d'adjudication publique en vertu d'une décision de justice. Ces dispositions sont également applicables en cas d'apport en société, d'apport partiel d'actif, de fusion ou de scission.

10) La clause de préemption, objet du présent article, s'applique également à la cession des droits d'attribution en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, provision ou bénéfices.

Elle s'applique aussi en cas de cession de droits de souscription à une augmentation de capital par voie d'apports en numéraire ou de renonciation individuelle au droit de souscription en faveur de personnes dénommées.

Les dispositions qui précèdent concernant la préemption des cessions et transmissions d'actions sont applicables, plus généralement, aux cessions et transmissions de toutes actions, certificats de droits de vote et d'investissement, bons, obligations, valeurs mobilières composées, options, droits et autres valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme, directement ou indirectement, droit à des actions (ou à des droits aux bénéficiaires ou à des droits de vote dans des assemblées d'actionnaires) de la société.

Dans ce cas, le droit de préemption et les conditions d'achat stipulés au présent article s'exercent sur les actions souscrites.

En cas d'achat, le prix à payer est égal soit au prix offert, soit à la valeur des actions nouvelles déterminées par un expert désigné sans recours possible, conformément au 4) ci-dessus.

9) L'acquisition d'actions d'une certaine catégorie par le titulaire d'actions d'une autre catégorie emporte de plein droit la transformation des actions de la catégorie d'origine en actions de la même catégorie que celles déjà détenues par l'acquéreur.

10) En cas de suppression des catégories d'actions, conformément aux termes de l'article 4, les droits de préemption de premier et de deuxième rang cesseront de plein droit et les actionnaires bénéficieront chacun d'un droit de préemption de même rang.

6.2. Droit d'achat

Dans l'hypothèse où le détenteur d'actions de catégorie A ne souhaiterait pas mettre en oeuvre son droit de préemption statutaire lors de la cession par le détenteur d'actions de catégorie B, de tout ou partie de ses titres dans la Société, le détenteur d'actions de catégorie A aura le droit d'acquérir un nombre de titres de la Société lui permettant de détenir 54% du capital et des droits de vote de la Société.

La notification par le détenteur d'actions de catégorie A de son intention de se prévaloir de son droit de rachat sera réalisée dans les conditions de l'exercice de son droit de préemption statutaire.

La Société prend acte du présent droit de rachat et s'engage à ne retranscrire la cession de ses titres cédés par un détenteur d'actions de catégorie B qu'après avoir vérifié la non-opposition du détenteur d'actions de catégorie A.

Le prix d'achat unitaire des titres sera alors égal:

- au prix unitaire égal à la moyenne pondérée des prix de souscription des actions émises en application de l'augmentation de capital réservée de la Société au détenteur d'actions de catégorie A et, le cas échéant, à la suite de toute augmentation de capital ultérieure.

Ce montant sera actualisé au taux moyen annuel obtenu par la moyenne des taux RIBOR à un an publiés le dernier jour ouvré de chaque mois dans II Sole 24 Ore, depuis le 1^{er} janvier 1997 (ou tout autre indice qui viendrait s'y substituer), le montant de ces intérêts étant capitalisé annuellement entre les dates de réalisation des augmentations de capital et la date de notification par le détenteur d'actions de catégorie A de son intention de se prévaloir de son droit de rachat;

- ou, s'il est supérieur, à l'actif net réévalué par action, étant entendu que l'actif net réévalué est défini comme l'actif net comptable figurant dans les comptes du dernier exercice clos approuvé par l'assemblée générale des actions, (i) augmenté de tout résultat de la période comprise entre le début de l'exercice social en cours et la date d'exercice du droit de rachat, et (ii) augmenté des plus-values ou diminué des moins-values constatées sur les titres détenus en portefeuille.

A cet effet, les actions des sociétés cotées seront valorisées sur la base de la moyenne pondérée du cours des deux années précédentes.

6.3. Droit de suite

1) En cas de non exercice du droit de préemption statutaire par le détenteur d'actions de catégorie B lors de la cession par le détenteur d'actions de catégorie A de tout ou partie de ses titres dans la Société à un tiers, le détenteur d'actions de catégorie B aura la faculté de demander au détenteur d'actions de catégorie A de faire acquérir par le tiers tout ou partie de sa participation dans la Société, calculée au prorata des titres de la Société cédés par le détenteur d'actions de catégorie A, aux mêmes conditions que celles offertes à ce dernier.

Le détenteur d'actions de catégorie B devra, s'il désire mettre en oeuvre son droit de suite, notifier son intention au détenteur d'actions de catégorie A, dans les délais prévus pour l'exercice du droit de préemption, en indiquant le nombre d'actions qu'il désire céder dans la limite précisée à l'alinéa précédant.

Dès la réception de la notification émanant du détenteur d'actions de catégorie B, le détenteur d'actions de catégorie A devra notifier à la Société et au cessionnaire son projet de cession comprenant les actions bénéficiant du droit de suite.

2) Si la cession des actions a lieu contre versement en numéraire, elle devra intervenir par paiement du prix dans des conditions identiques à la cession envisagée par le détenteur d'actions de catégorie A contre remise d'un contrat de cession dûment signé par le cédant dans un délai de 15 jours à compter de la notification visée ci-dessus.

En cas d'apport, d'échange, de fusion, de scission, d'apport partiel d'actifs ou de toute opération assimilée entraînant une rémunération en nature (ci-après «l'Apport») portant sur tout ou partie des titres détenus par le détenteur d'actions de catégorie A dans la Société, le détenteur d'actions de catégorie B aura la faculté, s'il n'a pas exercé son droit de préemption, soit de faire acquérir, au prorata des titres de catégorie A compris dans l'Apport, sa participation dans la Société par le tiers aux mêmes conditions que le détenteur d'actions de catégorie A, soit de demander au détenteur d'actions de catégorie A le rachat de tout ou partie de sa participation dans la Société calculée au prorata des titres de catégorie A compris dans l'Apport.

Le rachat des actions du détenteur d'actions de catégorie B devra s'effectuer à un prix fixé à dire d'expert désigné conformément à l'article 6.1. 4) ci-dessus contre remise d'un contrat de cession dûment signé par le cédant dans un délai de 15 jours à compter de la notification visée ci-dessus.

3) La Société prend acte du présent droit de suite et s'engage à ne retranscrire la cession de ses titres cédés par le détenteur d'actions de catégorie A qu'après avoir vérifié la non-opposition du détenteur d'actions de catégorie B.

Art. 7. Actions propres

La Société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la Société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la Société n'ont aucun droit de vote, ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Titre 2.- Administration et Contrôle

Art. 8. Conseil d'administration

8.1. La Société est administrée par un conseil d'administration de dix membres, personnes physiques ou morales. Chaque catégorie d'actions A et B a le droit d'être respectivement représentée en permanence au conseil d'administration par cinq membres chacune.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

8.3. La moitié des administrateurs est choisie parmi les candidats proposés par le détenteur d'actions de catégorie A et l'autre moitié parmi les candidats proposés par le détenteur d'actions de catégorie B.

Art. 9. Durée du mandat

Les administrateurs sont nommés pour six ans au plus. Leur mandat est renouvelable.

Art. 10. Cooptation

En cas de vacance d'un ou de plusieurs sièges d'administrateur, il peut être pourvu provisoirement à son remplacement dans les conditions prévues par la loi. La cooptation se fait obligatoirement sur proposition émanant des administrateurs de la catégorie correspondante du conseil d'administration statuant à la majorité prévue à l'article 13.

L'administrateur coopté terminera le mandat de son prédécesseur.

Art. 11. Président - administrateurs-délégués

Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président pour une durée de six ans au plus, correspondant à son mandat d'administrateur, qui sera choisi parmi les administrateurs proposés par le détenteur d'actions de catégorie B. Le président n'aura pas la qualité d'administrateur délégué et n'aura pas le pouvoir d'engager la Société vis-à-vis des tiers.

En cas d'empêchement du président, le conseil est présidé par l'administrateur désigné par ses collègues.

Par ailleurs, pour l'exécution de ses décisions, le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs à deux administrateurs-délégués dont l'un sera désigné par les détenteurs d'actions de catégorie A et l'autre désigné par les détenteurs d'actions de catégorie B.

Ces administrateurs-délégués ne pourront agir que conjointement, aucun d'eux n'ayant le pouvoir d'engager seul la Société vis-à-vis des tiers.

Le conseil d'administration, après avoir décidé de son vote dans toutes les assemblées générales des sociétés dont la Société détient une participation, pourra donner mandat spécial à l'un des administrateurs afin de voter dans lesdites assemblées générales dans le sens exprimé par le conseil d'administration.

Art. 12. Réunion du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunira aussi souvent que l'intérêt social l'exigera, au siège social de la Société ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation. Le conseil sera convoqué par le président du conseil d'administration dans un délai minimum de trois jours précédant la réunion du conseil d'administration ou à défaut à la demande de l'un des administrateurs-délégués. Les convocations pourront également être effectuées par un mandataire désigné par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans la convocation. Toutefois, dans l'hypothèse où l'ensemble des administrateurs seraient présents ou représentés, le conseil d'administration pourra se réunir sans délai de convocation.

Art. 13. Prises de décisions

13.1. Pour délibérer valablement, le conseil d'administration devra être composé d'au moins six Administrateurs présents ou représentés, le conseil d'administration étant composé de dix membres.

Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité simple des voix, le président ne disposant pas d'une voix prépondérante. Toutefois, devront être prises à l'unanimité des membres présents ou représentés les décisions:

- ayant pour objet la politique d'investissement ou financière ou la politique de distribution; ou
- ayant un impact sur toute participation détenue par la Société et notamment l'acquisition de titres; ou
- ayant pour objet la gestion des sociétés dans lesquelles la Société détient ou détiendrait une participation significative; ou
- ayant pour objet la nomination des administrateurs de LA RINASCENTE S.p.A. et dans toute autre société dans laquelle la Société détiendrait une participation. En ce qui concerne la composition du conseil d'administration des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation significative, le conseil désigne les administrateurs de ces sociétés pour moitié parmi les candidats proposés par le détenteur d'actions de catégorie A et pour moitié parmi les candidats proposés par le détenteur d'actions de catégorie B.

13.4. Les administrateurs absents peuvent se faire représenter par un autre administrateur. Le représentant doit appartenir à la même catégorie que le représenté. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par téléconférence ou vidéoconférence, sous réserve de confirmation par écrit.

13.5. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent également prendre leurs décisions par voie des résolutions circulaires sans se réunir physiquement. Les résolutions proposées sont envoyées ou télécommuniquées par écrit à tous les administrateurs et elles sont censées être adoptées en cas de vote affirmatif exprimé à la majorité prévue à l'alinéa 13-1 ci-dessus et envoyé au siège de la société, par un écrit, soit par voie postale, soit par tout autre moyen de télécommunication par écrit. Le président et un administrateur titulaire d'actions A en dressent procès-verbal, auquel sont annexées les prises de position reçues de la part des administrateurs, et qui est conservé au siège de la société avec les autres procès-verbaux du conseil d'administration. Il devra être procédé de même au sein des comités émanant du conseil.

Dans l'hypothèse où le détenteur d'actions de catégorie A ou le détenteur d'actions de catégorie B viendrait à détenir au moins 54 % du capital et des droits de vote de la Société, les deux catégories d'actions seront supprimées et le président et les administrateurs-délégués seront désignés parmi les administrateurs proposés par l'actionnaire détenant la majorité du capital et des droits de vote. La majorité des administrateurs sera désignée parmi les administrateurs proposés par l'actionnaire détenant la majorité du capital et des droits de vote, le reste des administrateurs étant désigné au prorata de la participation des autres actionnaires parmi les administrateurs proposés par ceux-ci.

Art. 14. Procès-verbaux

Les décisions du conseil prises en réunion sont consignées dans des procès-verbaux rédigés en français et conservés au siège de la Société et signés par le président et un administrateur désigné par un détenteur d'actions de catégorie A.

Les copies ou extraits des procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs seront certifiés par le président ou un mandataire spécial désigné par le conseil.

Art. 15. Pouvoirs du conseil

Le conseil a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale et aux administrateurs-délégués.

Art. 16. Comités - Signatures autorisées

16.5. Le conseil d'administration peut créer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent être choisis, soit parmi les administrateurs, soit en dehors de ceux-ci et dont il détermine la composition, le fonctionnement et les pouvoirs. Ces pouvoirs une fois donnés subsistent jusqu'à ce qu'ils aient été modifiés par le conseil d'administration.

16.6. Le conseil peut conférer des pouvoirs à telles personnes que bon lui semblera pour un ou plusieurs objets déterminés.

16.7. Il détermine les émoluments et avantages, fixes ou proportionnels, à passer par frais généraux, des comités, des administrateurs-délégués et des mandataires quelconques.

16.8. A l'égard des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux administrateurs-délégués.

Art. 17. Contrôle des comptes annuels

Le contrôle des comptes annuels et la vérification de la concordance du rapport de gestion avec les comptes annuels de l'exercice sont confiés à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, désignés par l'assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi. Ils assumeront la fonction de commissaire aux comptes.

Le ou les réviseurs consignent le résultat de leur mission dans le rapport visé par la loi.

Titre 3.- Assemblée générale**Art. 18. Pouvoirs**

L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites par lettre recommandée adressée aux actionnaires quinze (15) jours avant l'assemblée et contiennent l'ordre du jour. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. En principe, l'assemblée générale décidera de distribuer l'intégralité du bénéfice net sauf le montant nécessaire à la dotation à la réserve légale.

Art. 19. Date

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier mercredi de mai à 11.00 heures, sauf si le premier mercredi de mai est un jour férié ou si la veille est également un jour férié, alors dans ce cas l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le deuxième mercredi de mai.

Art. 20. Procuration

Tout détenteur d'actions peut se faire représenter à l'assemblée, à condition que les procurations aient été déposées au siège social cinq jours au moins avant l'assemblée générale pour laquelle elles ont été données. Le conseil d'administration a la faculté d'accepter des dépôts moins de cinq jours avant l'assemblée ou même d'abréger ce délai par voie de mesures générales.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 21. Quorum nécessaire

L'assemblée générale ne délibère valablement que sur les points à l'ordre du jour et pourvu que plus de 50 % des actions soient présentes ou représentées. Toutes les décisions requièrent pour être valables la majorité simple ou qualifiée exigée par les statuts ou par la loi. En outre, la majorité simple ou qualifiée doit être atteinte séparément au sein des deux catégories d'actions A et B, dont le vote est, à cette fin, compté séparément. Dans l'hypothèse où un détenteur d'actions de catégorie A ou un détenteur d'actions de catégorie B viendrait à détenir 54 % du capital et des droits de vote, les différentes catégories seront supprimées et les règles de majorité au sein des assemblées seront celles de droit commun.

Art. 22. Présidence - Procès-verbaux

L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration. En cas d'empêchement du président, l'assemblée est présidée par l'administrateur désigné par l'assemblée. Le président de séance désigne le secrétaire et un scrutateur.

Les procès-verbaux de l'assemblée rédigés en français sont signés par le président de séance, le secrétaire et le scrutateur. La justification à en faire en justice ou à l'égard des tiers résulte des copies ou extraits du procès-verbal certifiés conformes par le président ou un mandataire spécial désigné par le conseil.

Titre 4.- Comptes annuels et affectation des résultats**Art. 23. Exercice social**

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 24. Comptes annuels

A la fin de chaque exercice, les écritures sociales sont arrêtées et le conseil d'administration établit les comptes annuels et le rapport de gestion.

L'assemblée générale annuelle entend le rapport de gestion, prend connaissance du rapport du ou des réviseurs d'entreprises, et statue sur l'adoption du bilan et du compte de profits et pertes. Elle se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs.

Art. 25. Affectation des bénéfices

Les produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions nécessaires, pour la fixation desquels le conseil d'administration a tous pouvoirs, constituent les bénéfices nets.

Sur ces bénéfices, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la réserve légale, dans les limites fixées par la loi. Le paiement des dividendes se fait annuellement aux époques fixées par le conseil d'administration qui désigne également les caisses auxquelles il sera effectué, étant précisé que le conseil d'administration et les détenteurs d'actions de catégorie A et B feront leurs meilleurs efforts pour distribuer à titre de dividende l'intégralité des sommes disponibles et notamment toutes sommes provenant de LA RINASCENTE S.p.A.

Le conseil d'administration pourra procéder, dans les conditions déterminées par la loi, à la répartition d'un ou de plusieurs acomptes sur dividendes.

Titre 5.- Dissolution, liquidation et loi applicable**Art. 26. Dissolution et liquidation**

En cas de dissolution de la Société, la liquidation se fera d'après les dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant le

sociétés commerciales, telle que cette législation a été complétée et modifiée par la suite.

Art. 27. Loi applicable

Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les lois modificatives.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 novembre 2004.

H. Hellinckx.

(089906.2/242/882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

M.D.A. CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 89.543.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06600, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2004.

Signature.

(072013.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

TELEMEDIANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 96, rue de Gruenewald.

R. C. Luxembourg B 71.152.

M^e Tom Krieps démissionne avec effet immédiat du conseil d'administration de TELEMEDIANA.

Luxembourg, le 19 juillet 2004.

T. Krieps.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00203. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072025.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

AUTORENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue de la Poudrerie.

R. C. Luxembourg B 96.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06068, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour AUTORENT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(072053.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

SOS DEPANNAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue de la Poudrerie.

R. C. Luxembourg B 78.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06071, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour SOS DEPANNAGE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(072065.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.
